



8 mars 2021 : journée internationale des droits de la femme

En ce jour du 8 Mars, la CFDT souhaite mettre à l'honneur toutes les femmes du site de Metz

Le message commence petit à petit à se faire entendre : le 8 mars n'est pas "la journée de la femme", des promos sur les cuisines ou l'occasion de leur offrir des fleurs ...

- **Le 8 mars c'est surtout une journée de mobilisation, d'action, de lutte pour la condition des femmes dans le monde entier. Une date pour faire entendre la voix des femmes qui réclament plus de droits et se battent pour mettre fin aux inégalités de genre. Des inégalités qui, malgré la conquête de libertés indéniables au regard de certaines situations à l'international, perdurent aussi en France.**



Les droits de la femme ne concernent pas que le travail :



Le droit de vote en 1944, en passant par la contraception en 1967 ou encore le partage de l'autorité parentale en 1970. Suivront également la loi instaurant le divorce par consentement mutuel en 1975, la loi Roudy en 1983 ou encore la loi de 2010 contre les violences faites aux femmes. Récemment depuis 2016, la loi interdit tout agissement sexiste au travail.

ET CHEZ PSA (STELLANTIS) ?

Même si tout n'est pas au niveau attendu par le personnel féminin et la CFDT, les mentalités commencent à changer, notamment grâce aux échanges sur ce thème dans les commissions diversité et égalité Femme/ Homme ou la CFDT est représentée par des hommes et des femmes expérimentés et convaincus.

Les responsabilités dans notre groupe sont une question de qualité humaines avant tous. Nous retrouvons des femmes (même s'ils n'y en a pas assez dans l'automobile) à des postes de monitrices, RU, RG, RH etc.. C'est une bonne avancée.

Petit bémol toutefois sur la question des salaires. La CFDT PSA constate encore des différences sur les rémunérations présentées en CSE sur la répartition salariale entre les hommes et les femmes. Nous rappelons notre attachement à « **tout travail égal doit avoir à un salaire égal !** ».

Mais courage, nous y arriverons.